



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E65765

VALABLE JUSQU'AU 06/06/2025

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1990

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 23/04/2009
100 000

Raison sociale : RIHET PATRICK (ENTREPRISE)

ZA LA TOUCHE
35890 BOURG DES COMPTES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES

Siret : 378 683 387 00054

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0019982-1

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144606998

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144606998

Situation fiscale et sociale : A jour au 04/03/2024

Téléphone : 02 99 92 20 04

Portable : 06 19 56 87 28

Site Internet : www.rihet.com

E-mail : sasrihet@rihet.com

Responsabilité légale :

CARO ADRIEN PRÉSIDENT / AILLARD SIMON CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 64

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	01/06/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	01/06/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	01/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.